Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Jocelyn MARTINEAU
02 40 14 23 68

jocelyn.martineau@culture.gouv.fr

Références : CP0441091800115-8

SUEZ RR IWS MINERALS France
16 Place L'Iris

92040 PARIS LA DEFENSE

À l'attention de M. François GRUX,

NANTES, le 10 DEC. 2018

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE), 2018 - rues de l'Ile Botty et de l'Ile aux Moutons - IY 116
CP0441091800115
Votre courrier du 2 août 2018
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 août 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
Le Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur général du patrimoine

Jean-Philippe BOUVET